

La prison romande pour requérants d'asile est fin prête

PHILIPPE CHEVALIER, Date: Samedi, 19 juin @ 00:00:00

Sujet Régions

MESURES DE CONTRAINTE - Hier, Vaud, Neuchâtel et Genève ont inauguré «Frambois»: premier «établissement concordataire de détention administrative» romand.

Après le canton de Berne et son «bunker du Jaun», c'est au tour des cantons romands d'inaugurer leur tout nouveau centre de détention pour étrangers. Baptisée Frambois (nom d'un lieu-dit à l'orée d'un bois voisin) la prison qui ne dit pas son nom accueillera des étrangers en attente de leur renvoi. Le bâtiment, accolé à la prison pour mineurs de La Clairière (dans la zone industrielle de Vernier, à Genève) est susceptible d'accueillir 20 personnes, obligatoirement majeures. Le premier «élu» est attendu lundi prochain, les suivants devraient venir par groupes de cinq les semaines suivantes. Ce nouvel établissement carcéral, mais non pénitentiaire, constitue la réponse des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève (signataires d'un concordat) à la loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Entrée en vigueur en 1995, cette dernière prévoit en effet la détention administrative d'étrangers afin qu'ils ne puissent s'échapper dans la nature avant leur renvoi forcé du pays. Frambois recevra ainsi des requérants d'asile déboutés ou des étrangers en situation irrégulière venant de toute la Suisse romande, mais en priorité des trois cantons signataires du concordat. Le nouveau centre de détention remplace la maison d'arrêt de Favra, qui sera affectée à la détention pénale. Micheline Spoerri, cheffe du Département genevois de justice, police et sécurité, n'a pas caché lors du couper de ruban que ce genre d'établissement constitue un paradoxe: «Enfermer des personnes, pour être sûrs qu'elles s'en aillent!» Sans oublier que celles-ci «n'ont commis ni crime ni délit».

260 FRANCS LA NUIT

Le régime de détention à Frambois n'est toutefois pas calqué sur les établissements pénaux, précise la magistrate. Principale différence: les détenus sont libres de circuler dans toute la maison jusqu'à 22 heures. Puis les grilles des couloirs se referment jusqu'au matin. Les pensionnaires disposent de la clé de leur chambre, qui sont individuelles, sauf une, équipée pour un couple, ou une petite famille.

Mais les concepteurs n'ont pas oublié d'aménager une cellule fermant de l'extérieur et un cachot (dit «chambre de réflexion»...), pour punir les indisciplinés. L'établissement comporte aussi quelques espaces communs, dont un terrain de sport extérieur, un jardin potager, une buanderie, un petit atelier de bricolage, une salle de musculation et la cuisine. Chacun fait sa lessive et prépare ses repas, la nourriture étant fournie. A noter qu'il a fallu attribuer un réfrigérateur par personne afin d'éviter tout conflit pouvant survenir à cause d'interdits alimentaires de nature religieuse.

CONFORTABLE MAIS EXIGU

Enfin, contrairement aux établissements pénaux, le droit de visite sera particulièrement généreux avec les détenus, a promis Mme Spoerri.

En comparaison avec le bunker récemment réaffecté, au sommet du Jaun, dans l'Oberland

bernois, le centre de détention romand paraît en définitive assez confortable. Les espaces demeurent toutefois exigus. Le budget annuel de Frambois a été fixé à 1,8 million de francs, correspondant à un coût de 260 francs par jour et par «pensionnaire». La Confédération contribue aux frais à hauteur de 90% environ.

Cet article provient de Le Courrier
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :
<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=37909>